

**MISE EN OEUVRE DU BUDGET PARTICIPATIF DANS LES COLLECTIVITES
LOCALES DE KAOLACK ET KEUR BAKA**

Préparé par l'ARD de Kaolack

Dans le Cadre de la Convention PNDL – Enda ECOPOP

Table des matières

Sigles et acronymes

- 1. Introduction**
- 2. Activités prévues**
- 3. Activités réalisées**
- 4. Analyse et observations sur la mise en œuvre des activités**
- 5. Difficultés et contraintes rencontrées**
- 6. Solutions envisagées et retenues**
- 7. Enseignements tirés**
- 8. Recommandations pour les suites**
- 9. Rappel des activités suivantes**

ANNEXES

Sigles et acronymes

ARD: Agence Régionale Développement

BP: Budget Participatif

ENDA-ECOPOP :

PNDL: Programme National de Développement Local

CTP: Comité Technique de Pilotage

PCR: Président du Conseil Rural

CVD: Comité Villageois de Développement

CIVD: Comité inter villageois de Développement

TPR: Trésorerie Paierie Régional

1. Introduction

Le budget participatif apparaît de plus en plus comme une innovation des pratiques d'administration locale apte à promouvoir les principes de bonne gouvernance locale. De fait, l'approche de budgétisation participative peut procurer bien des avantages aux autorités locales comme à la société civile. Elle peut rendre les dépenses des collectivités locales plus transparentes et stimuler la participation des citoyens à la prise de décisions relatives aux ressources publiques. Elle peut aussi améliorer les recettes fiscales des collectivités locales et réorienter les investissements municipaux vers les infrastructures de base en faveur des quartiers défavorisés. Elle contribue enfin au renforcement des réseaux sociaux et aide à aplanir les divergences entre élus et les différentes composantes de la société civile. Parce qu'il élargit la base de la participation des citoyens à l'affectation des ressources publiques, le budget participatif concourt à l'avènement de collectivités locales socialement mieux intégrées, en permettant aux catégories sociales traditionnellement marginalisées de rompre avec le cycle de l'exclusion.

Depuis son apparition en 1989 en Amérique Latine, cette pratique n'a fait que se développer.

Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités territoriales dans le monde entier adoptent les principes du BP, au gré d'un grand nombre de variantes locales.

En Afrique, le budget participatif attire de plus en plus l'attention des gouvernements, de la société civile et des organismes de développement international, qui y voient une plateforme novatrice permettant au citoyen de mieux se faire entendre dans l'élaboration des budgets et la gestion des ressources et services publics. Le budget participatif est reconnu non seulement comme un bon moyen d'orienter les ressources publiques vers les plus pauvres, mais aussi comme un appui supplémentaire à l'atteinte des objectifs de la décentralisation et à la responsabilisation des gouvernants vis-à-vis de la société.

Au Sénégal, capitalisant les expériences réussies dans quelques communes, les autorités locales manifestent de plus en plus leur désir de conduire cette approche de démocratie participative. Cette volonté a été réaffirmée au cours de l'Assemblée Mondiale du Forum des Autorités locales qui s'est tenue courant février 2011 en marge du Forum Social Mondial.

Parallèlement à ce courant au ras des collectivités locales, les autorités étatiques s'orientent de plus en plus vers une institutionnalisation de l'approche du BP. En effet, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales, en audition par le Conseil Economique et Social en date du 26 avril 2011, a affirmé sa volonté en faveur du vote d'une Loi, pour le Budget Participatif des Collectivités Locales.

Pour accompagner ce processus, le PNDL et Enda ECOPOP ont signé une convention de partenariat pour le renforcement des capacités et la formation des acteurs décentralisés et déconcentrés pour accompagner ce vaste processus. Dans ce cadre s'est tenu du 08 au 17 novembre 2011 à Mbodjène, l'atelier de formation des facilitateurs et conseillers du Budget Participatif. Cette session a regroupé les participants issus des 14 régions du Sénégal et représentant:

- l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL),
- les Agences Régionales de Développement (ARD)
- les Services Régionaux d'Appui au Développement Local (SRADL).

La Convention PNDL - Enda ECOPOP, appuyée par la Banque Mondiale et Onu Habitat, vise à promouvoir une gouvernance participative, transparente et efficace des collectivités locales sénégalaises par la pratique du Budget Participatif (BP) dans les 14 régions du Sénégal.

C'est dans ce cadre que des **journées d'information et de sensibilisation** sur le BP ont été organisées dans les 14 capitales régionales du pays dans la période Mai – juillet 2012. Ces journées, dont l'organisation a été placée sous la responsabilité des Agences Régionale de Développement (ARD), ont rassemblé de nombreux acteurs du développement local : élus locaux, Autorités administratives, services techniques déconcentrés, leaders des organisations de base et de la société civile, partenaires techniques et financiers, ONG et divers programmes localisés ou intervenant dans la région.

Cette étape fait suite à celle de formation des Responsables des ARD et Services Régionaux d'Appui au Développement Local (SRADL). A l'issue de cette session, un plan d'actions avait été formulé pour la promotion du BP au Sénégal. Il insiste sur les axes majeurs suivants :

- Information et sensibilisation des acteurs locaux et collectivités locales des 14 régions du Sénégal ;
- Identification et choix, dans chacune des 14 régions, de deux collectivités locales volontaires (une commune et une communauté rurale) pour appliquer le processus du BP ;
- Mise en œuvre du processus du BP dans les deux collectivités locales pilotes ;
- Suivi évaluation et mesure d'impact du processus ;
- Capitalisation et échanges.

Après l'étape finalisée de **choix des collectivités locales** volontaires pour conduire les expériences pilotes du BP dans les 14 régions, il s'agit désormais de passer à l'étape de mise en œuvre des processus dans lesdites collectivités locales, dans le cadre de la formulation de leur budget pour l'année 2013.

Dans la région de Kaolack, les deux collectivités locales, choisies sur la base de critères préalablement définis sont : la commune de Kaolack et la communauté rurale de Keur Baka.

Ce présent rapport retrace le déroulement du processus du budget participatif dans ces deux collectivités locales.

2. Activités prévues

a- Phase préparatoire

- Formaliser la manifestation d'intérêt de la collectivité locale pour adopter le BP
- Organiser une session d'information et de sensibilisation des élus et des autres acteurs locaux de la collectivité locale pilote et choisir les membres du Comité de pilotage et les animateurs locaux du processus BP.
- Choix des 2 collectivités locales pilotes
- Réunion technique avec le PCR et son staff sur l'enjeu, le processus et le dispositif du BP
- Visite et information des autorités administratives (Gouverneur, Préfet du département de Kaolack et Sous-préfet de l'arrondissement de Koumbal) sur le processus du BP
- Réunion technique sur la création des Comités Techniques de Pilotage du BP dans les deux collectivités locales.
- Appui à l'élaboration des arrêtés portant création des Comités Techniques de Pilotage du BP
- Appui à l'élaboration des arrêtés portant désignation des animateurs
- Réunion de partage sur le processus du BP avec les membres du CTP et les animateurs dans chaque collectivité locale.
- Réunions préparatoires des ateliers de lancement dans chaque collectivité locale
- Signature des conventions de financement avec la commune de Kaolack et la communauté rurale de Keur Baka

b- Phase d'élaboration du budget participatif

- Collecte d'informations auprès des comités intervillageois de développement à dans la communauté rurale de Keur Baka et dans la commune de Kaolack
- Rédaction des rapports sur le diagnostic des différentes zones dans chaque collectivité locale
- Organisation des foras des zones pour valider les situations des zones décrites après exploitation des informations collectées par les animateurs : les contraintes et les solutions prioritaires ainsi que l'assiette fiscale sont déterminées et des délégués choisis
- Synthèse des rapports de foras des zones, élaboration de projets prioritaires des différentes zones
- Organisation du forum des délégués pour déterminer les projets prioritaires de la commune de Kaolack et de la communauté rurale de Keur Baka en fonction de des enveloppes financières, élaboration de stratégie pour la mobilisation des ressources et choix des membres du comité de suivi du BP pour chaque collectivité locale
- Rédaction des rapports des foras des délégués et des plans d'actions pour les investissements (un forum des délégués est organisé et un plan d'actions élaboré pour chaque collectivité locale)
- Organisation de forum communal pour Kaolack et de forum communautaire pour Keur Baka pour la validation de leurs plans d'actions, de leurs stratégies de

mobilisation des ressources et de leurs choix sur les membres de leurs comités de suivi respectifs.

3. Activités réalisées

a- Phase préparatoire

- Choix des 2 collectivités locales pilotes
- Réunion technique avec le Maire de Kaolack, d'une part, et le PCR de Keur Baka, et son staff, d'autre part, sur l'enjeu, le processus et le dispositif du BP
- Visites et information du Préfet du département de Kaolack et Sous-préfet de Koumbal sur le processus du BP
- Réunions techniques sur la création des Comités Techniques de Pilotage du BP dans chaque collectivité locale
- Appui à l'élaboration des arrêtés portant création du Comité Technique de Pilotage du BP dans chaque collectivité locale (un arrêté pour chaque collectivité locale)
- Appui à l'élaboration des arrêtés portant désignation des animateurs pour chaque collectivité locale
- Réunions de partage sur le processus du BP avec les membres du CTP et les animateurs dans chaque collectivité locale
- Réunions préparatoires des ateliers de lancement du BP (une réunion préparatoire dans chaque collectivité locale)
- Organisation d'un atelier de lancement du BP dans chaque collectivité locale
- Formation des animateurs communautaires et urbains

b-Phase d'élaboration du budget participatif

Dans chaque collectivité locale, les activités suivantes ont été tenues :

- Des informations ont été collectées auprès des comités inter villageois de développement et des conseils de quartier
- Des rapports ont été rédigés sur la situation des zones et leurs assiettes fiscales
- tenues des foras des zones pour valider les situations des zones décrites après exploitation des informations collectées par les animateurs
- les délégués de zone ont été choisis
- Un rapport de synthèse a été rédigé sur les foras des zones et sur l'élaboration de projets prioritaires des différentes zones
- tenue du forum des délégués pour déterminer les projets prioritaires de la collectivité locale en fonction de l'enveloppe financière, élaboration de stratégie pour la mobilisation des ressources et choix des membres du comité de suivi du BP
- Un rapport sur le forum des délégués et sur la validation du plan d'actions pour les investissements a été rédigé
- Tenue du forum communautaire/communal pour la validation du plan d'actions, de la stratégie de mobilisation des ressources et du choix porté sur les membres du comité de suivi.
- Validation du choix des membres du comité de suivi du budget participatif
- Rédaction du rapport sur le forum communautaire/communal et la validation du plan d'actions

4. Analyse et observations sur la mise en œuvre des activités

- Le Conseil municipal de Kaolack et le conseil rural de Keur Baka n'ont pas délibéré sur l'option du BP mais de façon incidente l'ont adopté au cours d'une de leurs réunions
- Les sessions d'information et de sensibilisation des élus et des autres acteurs locaux (populations, secteur privé, services techniques) prévues dans les deux collectivités locales pilotes n'ont pas été organisées par l'ARD car les ressources prévues étaient insuffisantes
- L'information des autorités administratives et leur implication facilitent la mobilisation des services techniques déconcentrés
- Les critères d'équité, d'impartialité, de compétence et d'engagement doivent guider le choix des animateurs car ils jouent un rôle important dans le dispositif du BP
- La convention de financement ne peut être signée au début du processus car les secteurs prioritaires d'investissement ne sont pas encore déterminés par les délégués de zone et validés par le forum communautaire/communal. Alors que la détermination de ces secteurs d'investissement est une disposition de la convention de financement qu'il faut préciser.

5. Difficultés et contraintes rencontrées

- La convention de financement n'est pas signée car les secteurs prioritaires d'investissement n'ont pas encore été identifiés
- Le montant alloué à l'accompagnement du processus est insuffisant
- L'indisponibilité de la Trésorerie Paierie Régionale du fait d'un déficit de personnel et les sollicitations liées à la fin de gestion budgétaire
- La faiblesse du montant alloué au financement des projets prioritaires issus du BP
- La programmation de certaines activités qui coïncidaient avec les marchés hebdomadaires (louma)
- Les membres du Comité de Suivi du BP qui ne sont pas des élus locaux n'auront qu'un statut d'observateurs au cours du choix des prestataires car ils ne sont pas membres de la commission de passation des marchés des collectivités locales
- Les membres du comité de suivi du BP ont besoin de renforcement des capacités pour mieux suivre le plan d'investissement

6. Solutions envisagées et retenues

- La signature de protocole d'accord entre Le Directeur de l'ARD et le Maire/PCR au début du processus pour pallier l'absence de convention de financement. Ce protocole d'accord a servi de base légale pour la poursuite des activités
- Pour pallier l'insuffisance des ressources pour l'accompagnement du processus, l'ARD a trouvé un accord avec les Maire/PCR : Ces derniers ont accepté de prendre en charge les frais tels que la restauration des participants lors des différentes activités, la location de salle de réunion et de chaise et la motivation des animateurs. L'ARD a pris en charge la formation des animateurs, l'achat de matériels didactiques, la prise en charge des services techniques déconcentrés
- Les comités de pilotage ont décidé de ne plus programmer des activités le jour de marchés hebdomadaires

- Les dispositions du code des collectivités locales et celles relatives au code de passation des marchés publics doivent être révisés pour permettre aux membres non élus du comité de suivi du BP d'avoir des voix délibératives au niveau des commissions de passation des marchés
- Il est souhaitable de former les membres du comité de suivi du BP afin qu'ils puissent mieux remplir leurs missions

7. Enseignements tirés

- Les animateurs doivent être engagés, neutres et maîtriser le processus du BP
- L'existence de cadre de concertation (CVD et CDQ) permet un bon déroulement du processus car il facilite la collecte de données, la fluidité de l'information et la priorisation des projets

8. Recommandations pour les suites

- Systématiser la signature de protocole d'accord pour clarifier les obligations de l'ARD et des collectivités locales au début du processus en attendant la signature de convention de financement
- Les collectivités locales qui acceptent d'élaborer un budget participatif doivent prévoir un montant suffisant pour l'accompagnement du processus
- Etablir avec les différentes parties prenantes (Comité de pilotage, des élus et représentants d'autres acteurs) de la CL le chronogramme des activités du processus lors de l'atelier de lancement pour favoriser une meilleure appropriation du processus et un partage d'informations
- Augmenter le montant destiné au financement des projets prioritaires issus du processus BP
- Transmettre à chaque étape du processus d'élaboration du budget participatif un rapport détaillé au représentant de l'Etat
- Elaborer un plan de renforcement des capacités des membres du comité de suivi BP

9. Rappel des activités suivantes

- DOB
- Elaboration du projet de budget
- Vote du budget
- Approbation du budget
- Mobilisation de la contrepartie par la communauté rurale
- Signature de la convention de financement
- Installation du Comité de suivi du BP
- Renforcement des capacités des membres du comité de suivi du BP
- Exécution et suivi des projets du BP
- Evaluation du plan d'actions BP

Annexes

- **Liste des participants**
- **Protocole d'accord**
- **photos**